



## VŒU D'EELV 78 CONCERNANT LE SDRIF 2030

Face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux que constituent la crise énergétique, la raréfaction des ressources, de nombreux aspects du SDRIF ne vont pas suffisamment dans le sens de la transition vers un autre modèle que nous recherchons.

Ce schéma directeur, en complète cohérence avec le projet initial du grand Paris, poursuit une logique d'attractivité économique qui induit un développement d'infrastructures lourdes sans répondre aux besoins des habitants. Ces investissements accentueront la concentration des emplois au détriment des autres régions de France sans pour autant favoriser le mieux vivre des franciliens renforçant la dépendance au transport.

**Le Conseil Politique Départemental des Yvelines réuni le 16 octobre 2012 exprime le vœu** que le SDRIF « Ile de France 2030 » indique une **orientation plus explicitement centrée sur l'amélioration de la qualité de vie des franciliens** passant par des territoires plus équilibrés à dimension humaine, optant ainsi pour la résilience telle que développée par le mouvement des villes en transition.

**Cette orientation consisterait au niveau d'une région à favoriser :**

- la **réduction massive des déplacements contraints** : la relocalisation d'emplois au sein des bassins de vie favorisera la diversification des espaces et évitera la constitution de pôles par trop dédiés (économique, universitaire, résidentiel, ..) obligeant à des transports quotidiens considérables.
- la **réduction du décalage entre les qualifications exigées et les compétences des habitants** : la création locale d'emplois dans des secteurs variés et avec des niveaux de qualification différents répondra mieux à la diversité des objectifs et des parcours professionnels et aux besoins en insertion professionnelle constatés en Ile de France.
- la **construction des logements nécessaires** aux franciliens, répartie sur les territoires plutôt que des opérations spéculatives ou commerciales telle que Europa City, le campus de Saclay ou Village Nature.
- **l'utilisation (et la réorientation si nécessaire) de l'existant** (zones d'activités, friches industrielles, parkings, bureaux vacants), **avant** d'urbaniser des terres agricoles. Comme l'a énoncé Pascal Durand en clôture des journées d'été EELV 2012, et pour prévenir l'irréversible, nous souhaitons déclarer un moratoire sur la consommation/transformation des terres agricoles.

- **la réduction de la consommation et le développement des capacités d'autonomie énergétique** de la Région Ile de France : en soutenant par des aides plus significatives et beaucoup plus incitatives les investissements (particuliers et collectifs) dans la mise aux normes de l'habitat et des équipements, en incitant les territoires à investir dans les moyens de production locale d'énergie (éolien, panneaux solaires, etc...) et en abandonnant tout projet d'autoroute nouvelle.

- **le développement des capacités d'autonomie alimentaire** de la Région Ile de France :  
en créant des Zones d'Intérêt Régional Agricole (proposition n°24) c'est à dire une zone délimitée afin de lutter efficacement contre l'artificialisation des terres agricoles. Seront prioritairement concernées les terres agricoles particulièrement fertiles.

en créant un Contrat Régional de Coopération Agri-urbaine (Proposition n°25) qui a pour but d'associer tissu urbain et agricole afin de développer préférentiellement des circuits de proximité et circuits courts entre les partenaires et une coopération agri-urbaine inter-communautaire en matière d'alimentation et de valorisation des espaces ouverts.

Cette orientation posée en préalable induira, dans un souci de cohérence, un certain nombre de modifications dans les déclinaisons concrètes du SDRIF, modifications indispensables pour infléchir la politique d'aménagement des territoires en la mettant au service des femmes et des hommes qui y vivent.

Vœu adopté à l'unanimité par les membres présents du CPD du 16/10/2012.

Contact : Sylvie Weill Co-secrétaire départementale EELV78